

# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 16 novembre 2022  
Procès-verbal n° 13

**Présidente** Mme Maryse MOREAU.  
**Présents** MM. Didier DANIEL et François PAIREMAURE.  
**Excusés** MM. Eric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC et Jean - Louis OLIVIER

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 12 sans modification.

\*\*\*\*\*

## SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		3	08/10/22	24899367	Montmorillon (2)   Poitiers 3 cités (1)	Coupe de France	18/12/22
D1		3	09/10/22	24899368	Château Larcher (1)   Cyré Dangé (1)	Coupe de France	18/12/22
D1		9	27/11/22	24899400	Château Larcher (1)   Antran (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	à fixer
D1		9	27/11/22	24899401	Migné Auxances (2)   Verrières (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D1		9	27/11/22	24899402	Poitiers 3 cités (1)   Nord Vienne (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	à fixer
D2	A	9	27/11/22	24899535	Avanton (1)   Thuré Besse (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D2	A	9	26/11/22	24899537	Rouillé (1)   L'Envine (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	17/12/22 à 20h
D2	B	6	30/10/22	24902926	Mignaloux Beauvoir (2)   Valdivienne (1)		18/12/22
D2	B	9	26/11/22	24902942	Valdivienne(1)   Ligugé (3)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	à fixer
D2	B	9	27/11/22	24902944	Fleuré (1)   St Julien l'Ars (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D2	B	9	26/11/22	24902947	Chaux (1)   ACG Foot Sud 86 (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	17/12/22 à 20h
D3	B	9	27/11/22	24900193	Poitiers Gibauderie (1)   La Pallu (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D4	A	9	27/11/22	24900471	Thuré Besse (2)   Coussay (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D4	B	9	27/11/22	24900695	Beaumont St Cyr (4)   Colombiers (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D4	C	3	09/10/22	24900789	Poitiers 3 cités (2)   Nalliers (1)	Coupe de France	18/12/22
D5	C	4	16/10/22	24901456	Pleumartin La Roche Posay (2)   Availles en Châtelleraut (3)	Problème de traçage du terrain	18/12/22
D5	D	5	23/10/22	24901592	Cissé (2)   Poitiers Beaulieu ES (1)	Arrêté municipal	18/12/22
D5	D	9	27/11/22	24901617	Colombiers (2)   Quinçay (2)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D5	E	6	30/10/22	24901731	Savigny l'Évescaut (1)   Poitiers Beaulieu FC (1)	Arrêté municipal	18/12/22

## SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
1		7	12/11/22 avancé au 16/11/22	24899369	Verrières (1)   Antran (1)	Brouillard	à fixer

\*\*\*\*\*

## OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'ÉQUIPES DE JEUNES SAISON 2022 - 2023

Ce premier examen de la situation des clubs à la mi-novembre 2022 a pour but de vérifier le nombre d'équipes engagées ainsi que le nombre de joueurs licenciés pour les clubs évoluant en entente ou au sein d'un groupement et d'informer les clubs concernés sur leur situation face à leurs obligations pour la saison 2022 – 2023 pour chaque niveau de compétition.

Un second examen de la situation des clubs soumis à obligation aura lieu en mars - avril 2023 pour vérifier la participation régulière des équipes et des joueurs évoluant en entente ou groupement, les obligations étant alors cumulées. C'est à ce moment-là que la commission statuera définitivement sur la

situation des clubs vis-à-vis de leurs obligations pour la saison 2022 – 2023. Les décisions seront applicables pour la saison 2023 – 2024

Important : La Commission attire l'attention de l'ensemble des clubs soumis à obligation et plus particulièrement celle des clubs cités ci-après sur la participation régulière de leurs joueurs.

\*\*\*\*\*

Rappel du règlement voté à l'Assemblée Générale de Poitiers du 10 juin 2022 :

*pour les équipes de jeunes en entente, les clubs soumis à obligations doivent avoir au moins 5 joueurs licenciés dans la catégories de l'équipe à 11 qui couvre l'obligation et au moins 3 joueurs licenciés dans la catégories de l'équipe à 8 qui couvre l'obligation*

*Ces joueurs doivent participer régulièrement aux rencontres des championnats ou plateaux de l'entente.*

Rappel : une équipe en entente entre un club et un groupement est autorisée, à titre exceptionnel mais ne rentre pas dans le décompte des obligations en matière d'équipes de jeunes.

## Situation des clubs au 16 novembre 2022

### CHAMPIONNAT MASCULIN

#### ► Départemental 1 :

À ce jour, les clubs concernés possèdent au moins deux équipes de jeunes : une équipe à 11 (de U14 à U19) et une équipe U13 ou une équipe U11 évoluant seules, en entente ou au sein d'un groupement ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2022 – 2023 à l'exception des clubs ci-après :

- Nord Vienne : en entente en U17/18 (sur les 4 licenciés, 1 seul joueur participe à cette entente, les autres jouent en Senior) et en entente en U13 avec le nombre de joueurs nécessaires dans la catégorie (**1<sup>ère</sup> année d'infraction**).
- Smarves Iteuil : dossier en attente de la décision de la LFNA pour les obligations des clubs de Fontaine le Comte et Nouaillé (GJ Espoir Sud Poitiers).

#### ► Départemental 2 :

À ce jour, les clubs des équipes concernées possèdent au moins deux équipes de jeunes dans des catégories différentes (non compris U6-U9), évoluant seules, en entente ou au sein d'un groupement, ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2022 – 2023 à l'exception des clubs ci-après :

- Avanton : 1 seule équipe U11 en entente avec 3 licenciés U10 (2 garçons et 1 fille), il manque 1 équipe dans une autre catégorie que U11 (**2<sup>ème</sup> année d'infraction**).
- Fleuré : 1 seule équipe en entente avec 3 licenciés U10 (2 garçons et 1 fille), l'équipe U14/17F est en entente avec un groupement et ne peut pas compter pour les obligations (**3<sup>ème</sup> année d'infraction**).
- Leignes sur Fontaine : dossier en attente de la décision de la LFN-A pour les obligations du club de Montmorillon.

- **Thuré Besse** : 1 seule équipe U11 avec 6 licenciés (4 U11 et 2 U10), il manque 1 équipe dans une autre catégorie que U11 (**2<sup>ème</sup> année d'infraction**). L'équipe U15 est en entente avec un groupement et ne peut pas compter pour les obligations.
- **Valdivienne** : 2 équipes U11 avec 20 licenciés (11 U11 et 9 U10), il manque 1 équipe dans une autre catégorie que U11 (**1<sup>ère</sup> année d'infraction**).

### ► Départemental 3 :

À ce jour, les clubs des équipes concernées possèdent au moins une équipe de jeunes (y compris U 6 – U 9), évoluant seule, en entente ou au sein d'un groupement, ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2022 – 2023 à l'exception des clubs ci-après :

- **Pleumartin La Roche Posay** : n'a qu'1 licencié U18, 1 licencié U12 et 1 licencié U8 mais pas d'équipe de jeunes (**2<sup>ème</sup> année d'infraction**).
- **Poitiers Gibauderie** : n'a pas de licencié ni d'équipe de jeunes (pas même de U6-U9) (**1<sup>ère</sup> année d'infraction**).
- **Sommières St Romain** : n'a qu'1 licencié U7, 1 licencié U10 et 2 U15 en ententes (nombre de licenciés insuffisant par catégorie pour couvrir les obligations) (**1<sup>ère</sup> année d'infraction**).

Sanctions pour toutes les Divisions :

En **1<sup>ère</sup> année d'infraction**, le club bénéficiera d'une **dérogation**.

En **2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année d'infraction**, l'équipe en position d'accession en fin de saison, **ne pourra accéder** et sera maintenue avec des **amendes ou des obligations de formation**.

En **4<sup>ème</sup> année d'infraction** : **rétrogradation** de l'équipe dans la division inférieure.

## CHAMPIONNAT FÉMININ

### ► Départemental 1

À ce jour, les clubs concernés possèdent une EFF

- compter parmi ses effectifs licenciés, au minimum **8 pratiquantes correspondant aux catégories U6F à U13F**

- organiser 1 journée découverte et utiliser des outils de communication.
- organiser une séance d'entraînement hebdomadaire.

leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2022 – 2023 pour l'accession en Régional 2 à l'exception des clubs ci-après :

- **Ligué** : n'a que 3 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **Valdivienne** : a 10 licenciées en catégories U6F à U13F mais n'a pas d'EFF.
- **Dissay** : n'a que 6 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **Migné Auxances** : n'a que 7 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **St Romans les Melle** : n'a pas de licenciées dans les catégories U6F à U13F.
- **Jaunay Marigny** : n'a que 6 licenciées en catégories U6F à U13F.

Sanction : l'équipe en position d'accession en fin de saison, **ne pourra accéder** et sera maintenue en Départemental 1.

\*\*\*\*\*

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Cissé (utilisation du stade d'honneur autorisée une seule fois par semaine jusqu'au 31/12/22)  
Jardres (du 14/11/22 au 31/12/22)

## JOUEURS SUSPENDUS

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

#### Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Ingrandes	Poitiers Gibauderie
Antran	L'Envigne	Poitiers Portugais
Beaumont St Cyr	La Pallu	Rouillé
Bonneuil Matours	Leignes sur Fontaine	Sèvres Anxaumont
Buxerolles	Loudun	Smarves Iteuil
Cenon sur Vienne	Migné Auxances	Sommières St Romain
Champagné St Hilaire	Montmorillon	St Benoît
Chasseneuil St Georges	Naintré	St Julien l'Ars
Châtelleraut Portugais	Neuville	St Saviol
Châtelleraut SO	Nieuil l'Espoir	Stade Poitevin
Chauvigny	Nord Vienne	Thuré Besse
Cissé	Nouaillé Maupertuis	Valence en Poitou – Couhé
Civaux	Ouzilly	Verrières
Coussay	Oyré Dangé	Villeneuve Chauvigny
Croutelle	Ozon	Vivonne
Fleuré	Pleumartin La Roche Posay	Vouneuil Béruges
GJ Avenir 86	Poitiers Asac	Vouzailles
GJ Foot Sud 86		

## DÉPARTEMENTAL 1

### Match n° 24899389 : Verrières (1) - Antran (1) du 12/11/22 avancé au 10/11/12 à Valdivienne.

Match arrêté à la 2ème minute pour cause de brouillard. Reçu rapport de l'arbitre.

La rencontre est donnée à rejouer à une date ultérieure à fixer.

Les frais d'arbitrage sont pris en charge par le District.

## DÉPARTEMENTAL 2

### Match n° 24899521 : Loudun (1) – Vouneuil Béruges (1) en poule A du 12/11/22

Courriel du club de Loudun (13/11/22 à 19h18) envoyant la copie de la feuille de match papier et le rapport FMI.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Frédéric OUVRARD (15/11/22 à 13h30) pour donner des informations complémentaires sur les sanctions données durant le match.

Feuille de match papier reçue.

## DÉPARTEMENTAL 3

### **Match n° 24900324 : Fleuré (2) – Montmorillon (3) en poule C du 30/10/22**

Courriel du club de Fleuré (30/10/22 à 19h01) envoyant la copie de la feuille de match et le rapport FMI.

Feuille de match non reçue.

### **Match n° 24900326 : Sommières St Romain (1) – Fleuré (2) en poule C du 13/11/22**

Courriel du club de Sommières St Romain (14/11/22 à 20h31) signalant la blessure du joueur n° 8 Sébastien BARRIÈRE (pied droit).

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

### **Match n° 24900328 : ACG Foot Sud 86 (2) – Château Larcher (1) en poule C du 13/11/22**

Courriels de l'arbitre officiel de la rencontre M. Thor TRUTON (13/11/22 à 18h42) et du club d'ACG Foot Sud 86 (13/11/22 à 18h56) envoyant la copie de la feuille de match papier et le rapport FMI.

Feuille de match papier reçue.

## DÉPARTEMENTAL 4

### **Match n° 24900471 : Thuré Besse (2) – Coussay (1) en poule A du 27/11/22**

En raison de la fixation du match du pour le 5<sup>ème</sup> tour de la Coupe Nouvelle-Aquitaine : Thuré Besse (1) – Terves Espérance (1), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 18/12/22.

### **Match n° 24900684 : La Pallu (2) – Colombiers (1) en poule B du 13/11/22**

Courriel du club de Colombiers (14/11/22 à 14h45) signalant la blessure du joueur n° 12 Adrien MERICKA (bas du dos).

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

### **Match n° 24900814 : Adriers / Le Vigeant (1) – Nalliers (1) en poule C du 12/11/22**

Courriel du club d'Adriers (14/11/22 à 10h42) envoyant la copie de la feuille de match papier

Feuille de match papier reçue.

La Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre M. Sébastien GRIMAUD et aux deux clubs la raison de la non-utilisation de la FMI à recevoir avant le mercredi 23 novembre 2022.

### **Match n° 24900828 : Verrières (2) – Bonnes (1) en poule C du 26/11/22**

En raison de la fixation du match pour le 5<sup>ème</sup> tour de la Coupe Nouvelle-Aquitaine : Verrières (1) – St Benoît (1) et à la demande des deux clubs, la rencontre en rubrique est avancée au vendredi 25/11/22 à 20h30.

### **Match n° 24901076 : Lusignan (2) – Vivonne (2) en poule E du 12/11/22**

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Antoine THUBERT et courriel du club de Lusignan (14/11/22 à 8h53) qui signalent la non-utilisation de la tablette pour un problème de mot de passe oublié.

Feuille de match papier reçue.

### **Match n° 24901077 : Valence en Poitou Couhé (1) - Poitiers Portugais (1) en poule E du 13/11/22**

#### **Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Portugais (1) d'un joueur (licence n° 1119306192) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié

au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers Portugais lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 30 novembre 2022**, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**Match n° 24901078 : Champagné (1) – Poitiers Gibauderie (2) en poule E du 13/11/22**

Courriel du club de Champagné (14/11/22 à 08h59) envoyant la copie de la feuille de match papier

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre (15/11/22 à 05h43) envoyant la copie de la feuille de match et le rapport FMI.

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

**Match n° 24001740 : Vouneuil Béruges (2) – Savigny l'Evescault (1) en poule E du 13/11/22**

Courriel du club de Savigny l'Evescault (15/11/22 à 20h12) signalant la blessure du joueur Benjamin JARRY (cuisse et cheville gauche).

Feuille de match modifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

## DÉPARTEMENTAL 5

**Match n° 24901211 : Beuxes (1) – Orches (1) en poule A du 13/11/22**

Feuille de match papier reçue.

La Commission demande aux deux clubs la raison de la non-utilisation de la FMI à recevoir avant le mercredi 23 novembre 2022.

**Match n° 24901343 : Ingrandes (3) – Leigné sur Usseau (2) en poule B du 12/11/22**

Feuille de match papier reçue.

La Commission demande aux deux clubs la raison de la non-utilisation de la FMI à recevoir avant le mercredi 23 novembre 2022.

**Match n° 24901612 : Dissay (2) – Poitiers Asac (2) en poule D du 20/11/22**

Courriel du club de Dissay (14/11/22 à 18h22) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

**Match n° 24901613 : Poitiers Beaulieu (1) – Vouzailles (1) en poule D du 20/11/22**

Courriel du club de Vouzailles (14/11/22 à 18h30) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

**Match n° 24901617 : Colombiers (2) – Quinçay (2) en poule D du 27/11/22**

En raison de la fixation du match pour le 5<sup>ème</sup> tour de la Coupe Nouvelle-Aquitaine : Colombiers (1) – Sud Gatine (1), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 18/12/22.

**Match n° 24901725 : St Benoît (3) – Vernon (1) en poule E du 23/10/22**

Résultat saisi par le club le 29/10/22 à 17h40

Courriels du club de St Benoît (07/11/22 à 19h14 et 09/11/22 à 10h23) pour informer qu'il attend les informations du club de Vernon.

Courriel du club de Vernon (11/11/22 à 15h32) envoyant la composition de son équipe et le nom de l'arbitre assistant.

Feuille de match informatisée transmise tardivement (13/11/22 à 13h15)

**Dossier classé.**

**Match n° 24901737 : St Benoît (3) – Lavoux Liniers (2) en poule E du 13/11/22**

Absence de l'équipe de Lavoux Liniers (2) sur FMI et courriel du club de Lavoux Liniers (13/11/22 à 13h43) qui signale le forfait de son équipe.

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Lavoux Liniers (2) (sans déplacement).

Amende de 33€ au club de Lavoux Liniers.

Mise en garde : au prochain forfait l'équipe de Lavoux Liniers (2) sera forfait général.

**Match n° 24901738 : Poitiers 3 cités (3) – Vernon (1) en poule E du 13/11/22**

Courriel du club de Poitiers 3 cités (13/11/22 à 18h53) envoyant la copie de la feuille de match papier et le rapport FMI.

Feuille de match papier reçue.

**Match n° 24901739 : Poitiers Beaulieu FC (1) – Nouaillé (4) en poule E du 13/11/22**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jacques AUGIS (14/11/22 à 10h10) signalant la blessure de l'arbitre assistant du club de Nouaillé (cheville droite)

La feuille de match sera modifiée par la Commission, dès qu'elle parviendra au District.

Feuille de match papier non reçue.

**Dossier en instance.**

**Match n° 24901871 : Sillars (1) - Villeneuve (1) en poule F du 12/11/22**

Courriel de réserve d'après match du club de Sillars (14/11/22 à 13h32)

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

**Dossier en instance.**

**Match n° 24902068 : Smarves Iteuil (3) – ACG Foot Sud 86 / Savigné (3) en poule G du 13/11/22**

Courriel du club d'ACG Foot Sud 86 (13/11/22 à 10h57) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 / Savigné (3) (sans déplacement).

Amende de 33€ au club d'ACG Foot Sud 86.

**Match n° 24902200 : Château Larcher (3) – Adriers / Le Vigeant (2) en poule H du 13/11/22**

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

**Match n° 24902202 : Brion St Secondin (3) – Sommières St Romain (2) en poule H du 13/11/22**

Courriel du club de Brion St Secondin (13/11/22 à 11h43) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Brion St Secondin (3) (sans déplacement de Sommières St Romain (2))

Amende de 33€ au club de Brion St Secondin.

## CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

**Match n° 25015391 : Naintré (1) – Moncoutant (1) en poule A du 27/11/22**

Courriel du club de Moncoutant (28/10/22 à 16h35) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Moncoutant.

**Match n° 25015482 : Chauvigny (1) – Boutonnais (1) en poule B du 13/11/22**

Feuille de match papier non reçue.

## CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

**Match n° 25371345 : GJ Cerizay Interbocage (1) – Niort Chamois / Chauray / Echiré (1) en poule A du 12/11/22**

Feuille de match papier reçue par Footclubs saisie le 13/11/22 à 11h12.

**Match n° 25371346 : Buxerolles / Poitiers Asac (1) – Stade Poitevin (1) en poule A du 12/11/22**

Feuille de match papier non reçue.

**Match n° 25383769 : Loudun / Sammarçolles (1) – Parthenay Viennay (1) en poule B du 12/11/22**

Courriel du club de Loudun (13/11/22 à 19h10) envoyant la copie de la feuille de match papier et le rapport FMI.

Feuille de match papier reçue.

**Match n° 25371884 : Poitiers 3 cités (2) – Celles Verrines (1) en poule C du 12/11/22**

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

**Match n° 25383752 : Buxerolles / Poitiers Asac (2) – GJ VVM Chauvigny (1) (1) en poule C du 12/11/22**

Feuille de match papier non reçue.

**COUPE LOUIS DAVID**

En raison du trop grand nombre d'équipes qui ne sont pas encore entrées dans la compétition, la Commission doit intégrer un tour supplémentaire.

**Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :**

**4<sup>ème</sup> tour** : le 14/15 janvier 2023

**5<sup>ème</sup> tour** : le 4/5 février 2023

**6<sup>ème</sup> tour** : le 18/19 mars 2023

**1/4 de finale** : le 22/23 avril 2023

**1/2 finales** : le 18 mai 2023

**Finale** : le 10 juin 2023

\*\*\*\*\*

**Match n° 25315845 : Lavoux Liniers (1) – Nalliers (1) du 06/11/22**

Feuille de match informatisée transmise tardivement.

**Match n° 25315849 : Quinçay (1) – Cissé (1) du 06/11/22**

Courriel du club de Quinçay (11/11/22 à 11h09) signalant la blessure du joueur n° 8 Clément VANDIER (genou droit).

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

**COUPE JOLLIET-ROUSSEAU**

**Match n° 25316046 : Poitiers Beaulieu FC (1) – Jardres (1) du 06/11/22**

Feuille de match informatisée transmise tardivement.

## COUPE du POITOU

### COUPE DU POITOU à 11 : 1<sup>er</sup> tour du 22/01/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
1	AVENIR 79 (1)	D 3 B	STE EANNE (1)	D 2	
2	CELLES-VER / ECHIRE / CHAURAY (1)	D 3 B	THOUARS (1)	D 3 A	
3	DISSAY (1)	D 1	ASM / LOUDUN (1)	D 2	
4	LUSIGNAN (1)	D 2	BOUTONNAIS FC (1)	D 3 B	
5	MONTMORILLON (2)	D 1	VICQ SUR GARTEMPE (1)	D 2	
6	ST CERBOUILLE (1)	D 2	BRESSUIRE (2)	D 1	

#### Organisation du 1<sup>er</sup> tour : 22 équipes.

10 équipes sont exemptes du 1<sup>er</sup> tour

Soit un nombre de matches de 6

1/8 de finale: le 12 mars 2023

1/4 de finale: le 30 avril 2023

1/2 finales: le 21 mai 2023

Finale: le samedi samedi 03 juin 2023

## ENTENTES

- Vouneuil Béruges / Boivre (1) en Seniors Féminines à 8

## RÉSERVES SPORTIVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 24900460 : L'Envigne (2) – St Christophe (1) en Départemental 4 poule A du 12/11/22

## RÉSERVES TECHNIQUES NON CONFIRMÉES

- Match n° 24900462 : Cissé (1) – Moncontour (1) en Départemental 4 poule A du 13/11/22

## DIVERS

#### Courriel de M. Matthieu LEMOINE :

Réponse faite par courriel par la Présidente de la Commission.

#### Courriels des clubs de Fleuré, Loudun, Poitiers 3 cités :

Pris note.

Courriel de M. Blehouin Gnomblehi K TAHO (arbitre officiel de la rencontre de Départemental 5 poule D : Poitiers Asac (2) – Avanton (2))

Pris note.

**TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI**

Amende de 25€

**Rencontres du 06/11/22**

- Match n° 25315845 : Lavoux Liniers (1) – Nalliers (1) en Coupe Louis David  
le 10/11/22 à 16h54.
  
- Match n° 25316046 : Poitiers Beaulieu FC (1) – Jardres (1) en Coupe Jolliet Rousseau  
le 13/11/22 à 14h06.

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

**Prochaine réunion : le mercredi 23 novembre 2022, sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, François PAIREMAURE.**